

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED] Responsable de l'entreprise Maillart, 25110  
AUTECHAUX, en date du 7 Février 2024, relative à occuper  
le Domaine Public pour le Stationnement d'un camion grue au  
droit de la Place Allende à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, de la Place Salvatore Allende à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

### ARRÊTÉ N° 2024/016

#### **ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION GRUE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**Article 1** L'entreprise Groupe MAILLARD est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion grue, Du Lundi 19 Février 2024 au Vendredi 23 Février 2024 Inklus soit pour une durée de Cinq (05) jour(s).

Livraison d'un sanitaire pour le compte de Tadao

**Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

**Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

**Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de l'entreprise Maillard.

**Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

**Article 7** L'entreprise Maillard  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 8 Février 2024.

Certifié exécutoire le 09/02/2024.

*Le Maire,*

Christian MUSIA



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)

